

MAIRIE DE



WASQUEHAL

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les Articles L. 2212. L. 2213-1 À L. 2213-6 et L. 2215-4 ;**  
**Vu le Code pénal, notamment l'article R. 610-5 ;**  
**Vu le Code de la route, notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R.417-10 et R. 417-12.**  
**Vu nos arrêtés n° 76-10 P du 27 décembre 1976 portant règlement De police municipale,**  
**Vu la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 et son décret d'application N°96-1097 du 16 décembre 1996 concernant le nouveau régime des ventes Au déballage aux manifestations publiques de revente d'objets mobiliers ;**  
**Vu la loi du 2 avril 1987 relative au contrôle de la vente d'objets mobiliers ;**  
**Vu l'instruction interministérielle sur la législation routière,**  
**Notamment l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire ;**  
**Considérant qu'en raison du déroulement de l'événement « La Fête de la**

**Vie », il convient de prendre toutes mesures utiles afin de prévenir les accidents et d'assurer la sécurité publique ;**

### **ARRÊTONS**

#### **Article 1**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories, hors véhicules autorisés dans le cadre de la mise en place de l'événement, seront interdits au droit de l'événement :

**Places de stationnement de la salle Pierre Herman**

**au croisement des rues Victor Hugo et Jean Macé**

**Le samedi 25 mai 2024 de 7h00 à 19h00**

#### **Article 2**

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation sur les emplacements de stationnement ciblés **installés 48 heures auparavant par la coordination des manifestations évenementielles – Service Animations, 147 rue Louise Michel 59290 WASQUEHAL.**

#### **Article 3**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Madame la cheffe de service de la Police Municipale, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille et Monsieur le Commissaire Divisionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié et transmis pour information à :

- Monsieur le Directeur de la société Esterra
- Monsieur le Directeur de la société Transpole
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix
- Monsieur le Président de La. M.E.L.
- Monsieur le Commandant du centre de secours de Roubaix,
- Monsieur le Commandant du Centre de secours de Wasquehal

Wasquehal, le 24 avril 2024

*Par déléguation du Maire,*

**Ghislain PLANCKE,**  
**Premier Adjoint**

